



Experatoo.com

FORUM CONSEIL JURIDIQUE GRATUIT

Temps de travail moins de 3h

Par NEGOSHOP_old

Bonsoir mon employeur me fait travailler le matin de 7h a 11h et l'après midi de 13H30 A 16H soit moins de 3 heures
a-t-il le droit de ma faire revenir l'après midi pour moins de 3h de travail
Merci